



N° de résolution  
ou annotation

## Procès-verbaux du Conseil de la Municipalité de Sainte-Marguerite

LE 3 AVRIL 2017

### CANADA PROVINCE DE QUÉBEC MUNICIPALITÉ DE SAINTE-MARGUERITE

Procès-verbal de la session ordinaire du conseil municipal tenue à l'édifice municipal ce troisième jour d'avril de l'an deux mil dix-sept, à dix-neuf heures trente, à laquelle sont présents :

Le maire : Mme Adrienne Gagné  
Les conseillers: M. Denis Gamache M. Robert Normand  
Mme Brigitte Brochu M. Normand Lacasse  
M. Hertel Vaillancourt M. Émile Nadeau

formant corps entier du conseil.  
Mme Nicole Chabot, secrétaire-trésorière

#### OUVERTURE DE LA SESSION

Le maire demande un moment de recueillement et procède à l'ouverture de la session.

#### ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

L'ordre du jour a été adopté à l'unanimité.

#### APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL

Le procès-verbal du 6 mars 2017 est adopté à l'unanimité. Les membres du conseil ont reçu une copie du procès-verbal quelques jours avant la présente session.

#### APPROBATION DES ACTIVITÉS FINANCIÈRES DE MARS 2017

Secteur d'activités	Budget 2017	Mois courant	Cumulatif	Disponibilité
Administration	283 454 \$	26 310 \$	97 458 \$	185 996 \$
Sécurité publique	209 017 \$	8 608 \$	29 687 \$	179 330 \$
Transport routier	533 701 \$	86 895 \$	222 837 \$	310 864 \$
Hygiène du milieu	241 522 \$	11 221 \$	52 460 \$	189 062 \$
Industrie & Commerce	61 758 \$	0 \$	15 575 \$	46 183 \$
Loisirs et culture	102 715 \$	1 809 \$	29 132 \$	73 583 \$
Frais de financement	74 010 \$	15 698 \$	17 770 \$	56 240 \$
Remb. en capital	275 721 \$	0 \$	26 758 \$	248 963 \$
Investissements prévus	168 102 \$	29 849 \$	42 858 \$	125 244 \$
<b>Total dépenses</b>	<b>1 950 000 \$</b>	<b>180 390 \$</b>	<b>534 535 \$</b>	<b>1 415 465 \$</b>
<b>Revenus</b>	<b>1 950 000 \$</b>		<b>1 678 521 \$</b>	

À noter qu'une liste détaillée des factures approuvées par le conseil est disponible à la réception de la municipalité, et ce, dès le lendemain de la réunion du conseil.

**\*\*Une portion du salaire du coordonnateur doit être refacturée à Ste-Hénédine.**

#### CORRESPONDANCE

↳ *Sainte-Marguerite en VOIX* est un concours qui s'adresse à 10 voix de la municipalité. Nous devons coopérer par la publicité, le prêt de salles. Le gagnant ou la gagnante représentera notre municipalité lors d'un spectacle régional où il aura la chance de remporter un prix de 2000\$.

#### **Vérifier l'intérêt des autres municipalités**

- ↳ Une invitation à participer à Défi Tour de Beauce qui se tiendra du 14 au 18 juin prochain. Deux parcours : Un de 22.5 km et un autre de 45 km.
- ↳ Confirmation d'une subvention de 150\$ de l'URLS pour implanter une nouvelle activité, *l'ultimate Frisbee*, complémentaire au terrain de soccer.
- ↳ Remerciements de la Fondation du Crépuscule pour le prêt de la salle et pour l'accueil lors de leur déjeuner-bénéfice du 10 février dernier.



N° de résolution  
ou annotation

## Procès-verbaux du Conseil de la Municipalité de Sainte-Marguerite

### **PERMIS ACCORDÉS**

Aucun permis pour le mois de mars.

**CPTAQ** : aucun dossier

### **46-04-2017 CONGRÈS DE L'ADMQ**

Il est proposé par Normand Lacasse et résolu à l'unanimité que le conseil municipal autorise la directrice générale à participer au congrès de l'association des directeurs municipaux du Québec qui aura lieu les 14, 15 et 16 juin prochain au Centre des congrès de Québec. Les coûts de l'inscription sont de 519\$ plus taxes. Les frais inhérents à cette activité seront remboursés sur présentation de pièces justificatives.

### **47-04-2017 MANDAT POUR SURVEILLANCE DES TRAVAUX**

Il est proposé par Robert Normand et résolu unanimement que Monsieur William Turmel de Saint-Isidore soit mandaté pour effectuer la surveillance des travaux de réfection du rang Saint-Jean-Baptiste et d'une portion du rang Saint-Elzéar au taux horaire de 55\$, les frais de déplacement et l'utilisation de son véhicule sont inclus dans ce taux.

**\*\*\* Une première rencontre est prévue ce jeudi 6 avril**

### **48-04-2017 APPEL D'OFFRES POUR SURVEILLANCE DES TRAVAUX DES ROUTES 275-216**

Il est proposé par Émile Nadeau et résolu unanimement que le conseil municipal aille en appel d'offres via le système électronique SEAO pour la surveillance des travaux des routes 275-216. Un comité sera formé par la directrice générale afin d'évaluer les résultats selon un système de pointage établi.

### **49-04-2017 APPEL D'OFFRES POUR TRAVAUX DE RÉFECTION DES ROUTES 275-216**

ATTENDU QU'une participation financière de 3 550 000\$ nous a été confirmée par le ministère des Transports, de la Mobilité durable et Électrification des transports;

ATTENDU QU'une subvention de 1 243 075\$ nous a été confirmée par le ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire (MAMOT) dans le cadre du programme FEPTU (Fonds pour l'eau potable et le traitement des eaux usées) au volet du renouvellement des conduites d'eau. Cette subvention sera attribuée ainsi, un montant de 748 840\$ provenant du ministère de l'Infrastructure et des Collectivités; 494 235\$ provenant du ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire;

ATTENDU QUE selon les subventions promises, le projet est subventionné à près de 80%, ce qui nous permet de confirmer les travaux pour l'année 2017;

EN CONSÉQUENCE, Il est proposé par Hertel Vaillancourt et résolu unanimement que le conseil municipal mandate la firme WSP pour déposer, sur le site du SEAO, l'appel d'offres pour les travaux de réfection des routes 275-216.

### **50-04-2017 AVIS DE MOTION / RÈGLEMENT D'EMPRUNT / ROUTES 275-216**

Avis de motion est, par la présente, donné par Brigitte Brochu afin que le conseil municipal adopte à une session subséquente un règlement d'emprunt au coût de 6 000 000\$ afin de procéder aux travaux d'infrastructures des routes 275-216. Une dispense de lecture est demandée et une copie du projet est remise à chacun des membres du conseil présent.

### **51-04-2017 MANDAT POUR APPEL D'OFFRES // DEVIS & PLANS DES ÉTANGS**

ATTENDU QUE nous avons reçu la confirmation d'une aide financière de 1 201 298\$ par le ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire (MAMOT) dans le cadre du programme FEPTU (Fonds pour l'eau potable et le traitement des eaux usées) dans le projet de renforcement des étangs de traitement des eaux usées, les montants ont été établis ainsi : un montant de 723 674\$ provenant du ministère de l'Infrastructure et des Collectivités et un montant de 477 624\$ provenant du ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire;



N° de résolution  
ou annotation

## Procès-verbaux du Conseil de la Municipalité de Sainte-Marguerite

ATTENDU QUE les délais sont courts et qu'il nous faut procéder promptement aux démarches afin de réaliser les travaux;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Normand Lacasse et résolu de mandater M. Gustavo Carréno, ingénieur par l'intermédiaire de la MRC de Beauce-Sartigan avec un coût de 5 082\$ avant taxes pour préparer l'appel d'offres nécessaire à la préparation des plans & devis du projet de renforcement des étangs d'eaux usées.

### **52-04-2017 ENTENTE RELATIVE À LA FOURNITURE DE PERSONNEL TECHNIQUE ENTRE LA MRC DE BEUCE-SARTIGAN ET UNE MUNICIPALITÉ HORS TERRITOIRE**

ATTENDU QUE la MRC Beauce-Sartigan offre la fourniture des services de l'ingénieur et des techniciens, à l'emploi de la MRC Beauce-Sartigan;

ATTENDU QU'il est nécessaire d'avoir un contrat d'entente entre les deux parties et de signifier ce dernier à notre compagnie d'assurance tel que stipulé à l'article 6;

Il est proposé par Robert Normand et résolu, que le conseil municipal autorise le maire et la directrice générale à signer le contrat d'entente relative à la fourniture de personnel technique entre la MRC de Beauce-Sartigan et la Municipalité de Sainte-Marguerite pour et au nom de la municipalité.

### **53-04-2017 APPEL D'OFFRES POUR LES TRAVAUX DE RENFORCEMENT DES ÉTANGS D'ÉPURATION**

Il est proposé par Denis Gamache et résolu unanimement que le conseil municipal mandate la directrice générale pour déposer sur le site électronique SEAO l'appel d'offres d'ingénierie pour les travaux du renforcement des étangs d'épuration.

### **54-04-2017 AVIS DE MOTION / RÈGLEMENT D'EMPRUNT / STATION D'ÉPURATION**

Avis de motion est par la présente donné par Émile Nadeau afin que le conseil municipal adopte à une session subséquente un règlement d'emprunt au coût de 1 483 600\$ pour des travaux de renforcement de la station d'épuration des eaux usées. Une dispense de lecture est demandée et une copie du projet est remise à chacun des membres du conseil présent.

### **55-04-2017 OUVERTURE DE SOUMISSIONS – BALAYAGE DES RUES**

Sur la proposition de Brigitte Brochu et résolu à l'unanimité que la soumission des Entreprises Lévisiennes pour le service de balayage des rues, des stationnements de l'église, de l'édifice municipal ainsi que des stationnements du garage municipal et de la caserne au coût de 2 025\$ avant taxes soit acceptée.

### **56-04-2017 OUVERTURE DE SOUMISSIONS – MACHINERIES LOURDES**

Il est proposé par Denis Gamache et résolu unanimement que le conseil municipal accepte l'offre de Conrad Giroux inc. pour la location de la pelle avec godet 66 po au coût de 81\$/heure et du camion 10 roues au coût de 75\$/heure pour les travaux prévus durant la saison 2017.

### **57-04-2017 OUVERTURE DE SOUMISSIONS – MATÉRIAUX GRANULAIRES**

Il est proposé par Hertel Vaillancourt et résolu unanimement que suite aux deux soumissions reçues pour l'achat de matériaux granulaires, celle de Conrad Giroux inc. soit acceptée au prix de 12,40\$ la tonne métrique avant taxes. Que dans ce prix, la redevance municipale est incluse.

### **58-04-2017 OUVERTURE DE SOUMISSIONS - DÉBROUSSAILLAGE**

Il est proposé par Robert Normand et résolu unanimement que la soumission de Débroussaillage Adam Vachon soit acceptée au coût de 5 975\$ avant taxes pour les travaux de débroussaillage des abords de routes et fossés en entier de notre territoire sur une distance d'environ 36,16 kilomètres.



N° de résolution  
ou annotation

## Procès-verbaux du Conseil de la Municipalité de Sainte-Marguerite

### **59-04-2017 OUVERTURE DE SOUMISSIONS – LIGNES JAUNES**

Il est proposé par Normand Lacasse et résolu unanimement que la soumission de Durand Marquage & Ass. inc. soit acceptée pour le traçage des lignes jaunes au coût de 0,176\$ du mètre linéaire pour un total de 1724,80\$ avant taxes.

### **60-04-2017 OFFRE D'EMPLOI POUR UN POSTE SAISONNIER À LA VOIRIE**

Il est proposé par Émile Nadeau et résolu unanimement que le conseil municipal mandate la directrice générale à préparer une offre d'emploi pour un poste saisonnier de préposé à la voirie. Une description des tâches sera préparée, une annonce acheminée par la poste et sur le site d'Emploi Québec. Les dépenses pour ce poste ont été prévues au budget.

### **61-04-2017 RENOUVELLEMENT DU CONTRAT DE DÉNEIGEMENT ET DÉGLAÇAGE**

Il est proposé par Normand Lacasse et résolu unanimement que le conseil municipal accepte le renouvellement du contrat de déneigement et déglacage des routes numérotées avec le ministère des Transports du Québec avec un montant 121 206,88\$ annuellement. Que cette entente peut être prolongée sur deux périodes additionnelles et successives de douze mois. Ce contrat couvre une longueur pondérée de 17,475 km.

### **62-04-2017 DEMANDE DE SOUMISSIONS / ENTRETIEN ESTIVAL**

Il est proposé par Brigitte Brochu et résolu unanimement que le conseil demande des soumissions pour l'entretien estival des terrains suivants :

- Terrain des loisirs comprenant le terrain de balle molle, de pétanque ainsi que les surfaces autour du chalet et du deck-hockey, les pentes comprises et le contour des clôtures;
- Lisière du côté nord du garage municipal ainsi que le terrain situé en face bordant le terrain de pétanque
- Lisières du côté sud et arrière de la caserne
- Terrain du bâtiment d'eau potable
- Terrain du parc La Marguerite (intergénérationnel)
- *Aussi le nivelage du terrain de balle*

Des prix seront demandés pour l'ensemble des superficies à entretenir et des prix séparés pour chaque terrain individuel. Un devis est préparé et sera acheminé aux soumissionnaires ciblés.

### **63-04-2017 VELOROUTE DE LA CHAUDIERE, SECTEUR NOUVELLE-BEAUCE - INTENTION DE LA MRC DE LA NOUVELLE-BEAUCE DE DECLARER SA COMPETENCE**

ATTENDU que l'article 678.0.2.1 du Code municipal du Québec permet à une municipalité régionale de comté (MRC), par règlement, de déclarer sa compétence à l'égard d'une ou de plus d'une municipalité locale, dont le territoire est compris dans le sien relativement à tout ou partie du domaine de la gestion de la voirie locale;

ATTENDU que l'article 678.0.2.9 du Code municipal du Québec spécifie qu'une municipalité locale, à l'égard de laquelle la MRC a déclaré sa compétence en vertu de l'article 678.0.2.1, ne peut pas exercer le droit de retrait qu'accorde le troisième alinéa de l'article 188 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (chapitre A-19.1);

ATTENDU que par sa résolution n° 13741-03-2017 la MRC de La Nouvelle-Beauce a indiqué à l'ensemble des municipalités de son territoire, son intention d'acquiescer compétence, en vertu des dispositions de l'article 678.0.2.1 et suivant du Code municipal du Québec, en ce qui concerne la gestion et l'entretien de la « Véloroute de la Chaudière, secteur Nouvelle-Beauce », qui traverse le territoire des municipalités de Saint-Lambert-de-Lauzon, Saint-Isidore, Scott, Sainte-Marie et Vallée-Jonction;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Robert Normand, et résolu à l'unanimité que le conseil de la Municipalité de Sainte-Marguerite indique à la MRC de La Nouvelle-Beauce, que malgré le fait qu'elle ne peut se retirer, qu'elle accepte d'adhérer à la déclaration de compétence de la MRC de La Nouvelle-Beauce en regard à la gestion et à l'entretien de la Véloroute de la Chaudière, secteur Nouvelle-Beauce.



N° de résolution  
ou annotation

## Procès-verbaux du Conseil de la Municipalité de Sainte-Marguerite

### **64-04-2017** OFFICE REGIONAL D'HABITATION POUR LA NOUVELLE-BEAUCE - INTENTION DE LA MRC DE LA NOUVELLE-BEAUCE DE DECLARER SA COMPETENCE

ATTENDU que le gouvernement du Québec, par l'intermédiaire d'une loi qui encadre la Société d'habitation du Québec, exige une restructuration de réseau des Offices municipaux d'habitation (OMH) et que cela implique un regroupement d'offices par territoire de MRC;

ATTENDU que l'article 678.0.2.1 du Code municipal du Québec prévoit qu'une MRC peut, par règlement, déclarer sa compétence à l'égard d'une ou de plus d'une municipalité locale dont le territoire est compris dans le sien relativement à tout ou partie du logement social;

ATTENDU que l'article 678.0.2.9 du Code municipal du Québec spécifie qu'une municipalité locale, à l'égard de laquelle la MRC a déclaré sa compétence en vertu de l'article 678.0.2.1, ne peut pas exercer le droit de retrait qu'accorde le troisième alinéa de l'article 188 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme;

ATTENDU que par sa résolution n° 13745-03-2017 la MRC de La Nouvelle-Beauce a indiqué à l'ensemble des municipalités de son territoire, son intention d'acquiescer compétence, en vertu des dispositions de l'article 678.0.2.1 et suivant du Code municipal du Québec, relativement à tout ou partie du logement social;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Hertel Vaillancourt, et résolu à l'unanimité que le conseil de la Municipalité de Sainte-Marguerite indique à la MRC de La Nouvelle-Beauce, que malgré le fait qu'elle ne peut se retirer, qu'elle accepte d'adhérer à la déclaration de compétence de la MRC de La Nouvelle-Beauce relativement à tout ou partie du logement social.

### **65-04-2017** APPROBATION DU RAPPORT FINANCIER DU HLM

Sur la proposition de Brigitte Brochu et résolu unanimement que le conseil approuve le rapport financier du HLM pour l'exercice se terminant le 31 décembre 2016 tel que présenté par madame Olivette Normand, secrétaire.

### **66-04-2017** MODIFICATIONS DES PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES

Il est proposé par Denis Gamache et résolu unanimement que le conseil approuve les modifications aux prévisions budgétaires de la Société d'habitation du Québec qui porte la part de la municipalité de 1357\$ à 1485\$.

### **67-04-2017** ENGAGEMENT DE LA COORDONNATRICE EN LOISIRS

Il est proposé par Émile Nadeau et résolu unanimement que Madame Mylène Sylvain soit engagée comme coordonnatrice en loisirs. Son engagement est effectif en date du 3 avril 2017.

Que dans le cadre du pacte rural, la subvention est toujours en vigueur mais concerne maintenant les municipalités de Ste-Hénédiène et de Ste-Marguerite seulement, car celle de Frampton s'est retirée de l'entente.

### **68-04-2017** ADDENDA À L'ENTENTE DE PARTENARIAT DE PARTAGE DU COORDONNATEUR EN LOISIRS

Il est proposé par Robert Normand et résolu unanimement que l'addenda des modifications suite au désistement de Frampton concernant le partage du coordonnateur en loisirs soit accepté tel que soumis. Que le maire ainsi que la directrice générale sont autorisés à signer cet addenda.

### **69-04-2017** ENTENTE LOISIRS NON RÉSIDENTS

Il est proposé par Robert Normand et résolu unanimement que dans le dossier d'entente loisirs non résidents avec la municipalité de Sainte-Claire, le conseil municipal a maintenu son refus de payer la facture pour les heures de glace des joueurs inscrits au hockey mineur pour la saison 2016-2017, mais accepte d'aller en médiation pour trouver une solution d'entente entre les deux parties pour les années futures. Ces rencontres se feront en présence d'une personne de la commission municipale.



N° de résolution  
ou annotation

**Procès-verbaux du Conseil de la Municipalité  
de Sainte-Marguerite**

**70-04-2017 BÂTIMENT DE LA CAISSE POPULAIRE**

ATTENDU QUE les dirigeants de la Caisse Desjardins de La Nouvelle-Beauce ont communiqué avec la municipalité afin de vérifier leur intérêt d'acquérir le bâtiment de la caisse populaire à Sainte-Marguerite;

ATTENDU QUE Desjardins garderait un espace locatif dans ce bâtiment pour un comptoir de service et un guichet;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Denis Gamache et résolu majoritairement que la municipalité accepte la proposition de vente de la Caisse Desjardins de La Nouvelle-Beauce.

*\*Madame Brigitte Brochu étant en désaccord avec cette décision.*

**DIVERS**

- Achat de nouveaux pneus pour la niveleuse à prévoir; des soumissions seront demandées.

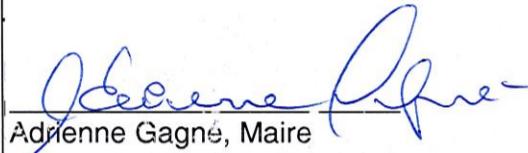
**Période de questions**

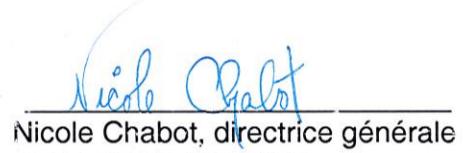
La maire répond aux questions de l'assemblée

Je, soussignée, Nicole Chabot, secrétaire-trésorière, certifie et déclare que l'argent pour les dépenses autorisées et acceptées, lors de cette séance, est disponible.

**71-04-2017 CLÔTURE DE LA SESSION**

Sur la proposition de Hertel Vaillancourt, il est résolu à l'unanimité que la session soit levée à 20h30.

  
Adrienne Gagné, Maire

  
Nicole Chabot, directrice générale  
et secrétaire-trésorière



N° de résolution  
ou annotation

2

## Procès-verbaux du Conseil de la Municipalité de Sainte-Marguerite

LE 12 AVRIL 2017

### CANADA PROVINCE DE QUÉBEC MUNICIPALITÉ DE SAINTE-MARGUERITE

Procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil municipal tenue à l'édifice municipal ce douzième jour du mois d'avril deux mil dix-sept, à 19h30 à laquelle sont présents:

Le Maire: Mme Adrienne Gagné  
Les conseillers : M. Denis Gamache M. Hertel Vaillancourt  
M. Robert Normand Mme Brigitte Brochu  
M. Émile Nadeau

formant quorum du conseil.

Mme Nicole Chabot, directrice générale est aussi présente

*Un avis de convocation a été acheminé le 10 avril 2017 par courriel et une confirmation de réception a été demandée*

#### **Ordre du jour**

- Coût arpenteur / emprises rangs St-Elzéar et St-Jean-Baptiste
- Mandats d'accompagnement avec WSP
- CPTAQ / chemin d'accès aux étangs
- Adoption reg. emprunt n° 446 / routes 275-216
- Adoption reg. emprunt n° 447 / étang d'épuration

#### **72-04-2017 COÛT D'ARPEUR POUR EMPRISES**

Il est proposé par Brigitte Brochu et résolu unanimement que le conseil municipal accepte :

- Les coûts approximatifs entre 600\$ et 700\$ de la firme d'arpentage Stéphane Roy pour les travaux de pose de piquets sur les 745 mètres en lien avec la réfection prévue dans le début du rang Saint-Elzéar.
- Les coûts approximatifs entre 3960\$ et 6000\$ de la firme Arpent-expert inc. Jonathan Roy pour les travaux de pose de piquets en lien avec la réfection prévue sur le rang St-Jean-Baptiste.

#### **73-04-2017 MANDATS D'ACCOMPAGNEMENT AVEC LA FIRME WSP**

ATTENDU QUE des travaux de réfection de voirie sont prévus sur les rangs Saint-Elzéar et Saint-Jean-Baptiste durant la saison estivale 2017;

ATTENDU QUE le conseil municipal a engagé M. Willie Turmel pour s'occuper de la surveillance de ces chantiers;

ATTENDU QUE c'est la firme WSP qui a conçu et préparé les plans et devis de ces projets;

ATTENDU QUE pour assurer la transition et le transfert des connaissances avec notre surveillant de chantier, il nous faut donner un mandat d'accompagnement à WSP;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Denis Gamache et résolu unanimement que le conseil municipal donne un mandat d'accompagnement à WSP qui consiste à participer à la réunion de démarrage des projets, intervenir selon les besoins et dispenser un suivi administratif aux coûts suivants :

- Projet du rang St-Elzéar : services du directeur de projet, chargé de projet, ingénieure de projet, technicien au chantier ainsi que de l'auxiliaire en y ajoutant les frais de kilométrage, qui comporterait un budget approximatif de 3 812\$.
- Projet du rang St-Jean-Baptiste : services du directeur de projet, chargé de projet, ingénieure de projet, technicien au chantier ainsi que de l'auxiliaire en y ajoutant les frais de kilométrage, qui comporterait un budget approximatif de 6 650\$.

Il est entendu que la facturation sera faite en fonction du nombre d'interventions et du kilométrage effectué.



Procès-verbaux du Conseil de la Municipalité  
de Sainte-Marguerite

N° de résolution  
ou annotation

**74-04-2017 CPTAQ- DEMANDE DE LOTISSEMENT / CHEMIN D'ACCÈS AUX  
ÉTANGS**

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a comme projet le renforcement des étangs de traitement des eaux usées et qu'une demande de subvention a été déposée dans le cadre du programme FEPTU;

CONSIDÉRANT QUE pour réaliser ce projet, il nous faut élargir le chemin d'accès afin de faciliter la circulation des véhicules vers le site des étangs;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité doit déposer une demande d'aliénation/lotissement et d'utilisation à une fin autre que l'agriculture à la Commission de protection du territoire et des activités agricoles;

CONSIDÉRANT que la demande vise les lots 4 084 046 et 4 084 047 du cadastre du Québec, d'une superficie de 1 060 mètres carrés;

CONSIDÉRANT la nature de la demande, celle-ci ne peut s'effectuer ailleurs sur le territoire de la municipalité;

CONSIDÉRANT la faible superficie visée par la demande, il y aura peu ou pas d'impacts sur les activités agricoles environnantes, sur la constitution de propriétés foncières suffisantes pour y pratiquer l'agriculture et sur l'homogénéité de la communauté agricole;

CONSIDÉRANT QUE des démarches ont été effectuées avec les propriétaires concernés afin d'acquérir des parcelles de terrain;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Robert Normand et résolu unanimement qu'une demande d'aliénation/lotissement et une utilisation à une fin autre qu'agricole soit faite à la Commission de protection du territoire agricole sur les lots 4 084 046 et 4 084 047 du cadastre du Québec, d'une superficie de 1 060 mètres carrés. Que cette demande ne contrevient pas à la réglementation municipale.

**75-04-2017 ADOPTION DU RÈGLEMENT N° 446**

Sur la proposition de Émile Nadeau et résolu à l'unanimité que le règlement n° 446-2017 concernant le règlement d'emprunt pour la réfection des routes 275-216 soit et est adopté.

•Signature de registre le mercredi 26 avril 2017

**76-04-2017 ADOPTION DU RÈGLEMENT N° 447**

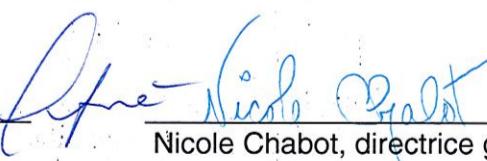
Sur la proposition de Herte! Vaillancourt et résolu à l'unanimité que le règlement n° 447-2017 concernant le règlement d'emprunt pour la renforcement des étangs d'épuration soit et est adopté.

•Signature de registre le mercredi 26 avril 2017

**77-04-2017 CLÔTURE DE LA SESSION**

Sur la proposition de Brigitte Brochu et résolu à l'unanimité que la session soit levée à 8h46.

  
Adrienne Gagné, maire

  
Nicole Chabot, directrice générale et  
secrétaire-trésorière